

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Cisse

Réunion du Conseil Syndical du 10 décembre 2024

Compte rendu

Par convocation électronique en date du 02/10/2024, le Conseil Syndical du SMB Cisse s'est réuni le 10/12/2024 à 18h30 à la salle des fêtes d'Herbault.

Etaient présent- e-s :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE, Catherine LHERITIER
Messieurs Denis BILLAULT, François OURY, Marc BOUVET, Didier MOELO, Bertrand LANOISELEE, Daniel BORDIER, Pascal CONZETT, Jean-Michel LENA, Philippe DARIDAN, Christian PALCOWSKI, Marc GAULANDEAU, Dimitri MULTEAU, Gérard SERER, Jean-Marc LABBE, Henri BURNHAM, Lucien SENECHAUD

Etaient excusé-e-s :

Mesdames Sophie LEBERRE, Marinette DUVOUX, Françoise DUBRAY, Béatrice VERWAERDE, Catherine MEUNIER, Messieurs Daniel CHEVALIER, Lionel RANVAL, Jean COLY, Gérald LECLERCQ, Jérôme HUARD

Participaient également à la réunion sans prendre part au vote : Mesdames Héloïse GORNARD et Christelle TOUZET et Monsieur Valentin BAHÉ

Des riverains : M. et Mme BOUVET.

Préambule

M. SLOVAK remercie l'ensemble des membres du Conseil Syndical pour leur venue à cette réunion. Il indique que le quorum est atteint avec 19 membres présents.

M. SLOVAK présente l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du dernier compte rendu
2. Convention avec le SEBB pour la maquette pédagogique dans le cadre du PEP - délibération
3. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - délibération
4. Décision Modificative – délibération
5. Point sur les financements AELB
6. Bilan de l'année 2024
7. Point sur les crues débordantes de 2024
8. Questions diverses

1. Approbation du dernier compte rendu

Le Conseil Syndical approuve le compte rendu transmis par mail le 10/07/2024 reprenant le Comité Syndical du 09/07/2024.

2. Convention avec le SEBB pour la maquette pédagogique dans le cadre du PEP

Mme GORNARD rappelle que la démarche d'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les vals du Blésois (45, 41 et 37) a été engagée en mars 2023 avec la déclaration d'intention de l'Etablissement Public Loire (EPL).

L'Etablissement Public Loire porte pour le compte des EPCI concernés la démarche d'élaboration du Programme d'Etudes Préalables (PEP) des vals du Blésois, en vue de la construction de ce PAPI. Le périmètre du PEP des vals du Blésois s'étend, au sein de la région Centre-Val de Loire, sur 3 départements (45, 41, 37) et 5 EPCI (Terres du Val de Loire (45-41), Beauce Val de Loire (41), Grand Chambord (41), Agglopolys (41) et Val d'Amboise (37)). Cela représente environ 23 000 personnes habitant en zone inondable. Le porteur du projet est l'EPL (déclaration d'intention du 6 mars 2023), le Préfet pilote est celui de Loir-et-Cher, le référent État est le directeur départemental des territoires de Loir-et-Cher et l' élu référent est M. ORGELET, vice-président de la communauté d'agglomération de Blois Agglopolys.

Les subventions des actions qui seront inscrites dans le PEP sont du FEDER et du FPRNM, qui sont des fonds européens et des fonds de l'Etat. La durée du PEP est de 4 ans à partir de mars 2023. Durant cette durée, le PEP doit avoir été élaboré et les actions menées.

Mme GORNARD précise que le PEP prévoit 7 grands axes, divisés en plusieurs actions et que dans le cadre de l'axe 1 du PEP « Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque » Action 1.7. « Acquérir des maquettes pédagogiques », il est prévu la réalisation de maquettes pédagogiques permettant notamment de modéliser la dynamique des inondations et des relations hydrologiques et hydrauliques entre le cours d'eau et son environnement attenant.

Cette action de maquettes est portée par le SEBB et associe le SMB Cisse et la CdC Beauce Val de Loire.

Le plan de financement est le suivant.

Cout (€ TTC)	Fond FPRNM		Reste à charge (€TTC)		
	Taux (%)	Montant (€TTC)	SEBB	SMB Cisse	CdC Beauce Val de Loire
52 500,00 €	80 %	42 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €

Après l'avis favorable du Bureau du 27/11/2024, les membres du CS valident la convention avec le SEBB ainsi que la réalisation de maquettes pédagogiques.

M. LANOISELÉE demande s'il s'agit d'une maquette par partenaire ou s'il s'agit de 3 maquettes différentes. Mme GORNARD lui répond qu'il y aura bien 3 maquettes distinctes qui pourront ensuite tourner.

3. Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Mme GORNARD indique que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'Etat pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier. Le SMB Cisse doit donc s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Mme GORNARD précise qu'il est demandé au Conseil Syndical qu'il :

- S'engage dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité,
- Autorise Monsieur le Président à signer un contrat ou une convention de souscription entre le Syndicat et un opérateur homologué par le Ministère de l'Intérieur dit « opérateur de transmission ».
- Autorise Monsieur le Président à signer le contrat de souscription entre la collectivité et un prestataire de service pour la délivrance de certificats électroniques.
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Loir-et-Cher.

Mme GORNARD informe que le prestataire retenu est Berger Levrault, dans la continuité des prestations comptables et budgétaires qu'il réalise pour le syndicat jusqu'alors.

Après l'avis favorable du Bureau du 27/11/2024, le Conseil syndical valide la mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

4. Décision Modificative

Mme GORNARD indique qu'afin de régulariser l'amortissement 2024 et de respecter l'équilibre entre les chapitres 042 et 040 d'opérations d'ordre de transfert entre section, il est nécessaire d'effectuer la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié	Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié
011	6041	96 000 €	- 1084,07 €	94 915,93 €	-	-	-	-	-
042	6811	+ 1 790,70 €	+ 1084,07€	2 874,77€	-	-	-	-	-
Total section		706 031,67 €	-	706 031,67 €			706 031,67 €	-	706 031,67 €

Section d'investissement									
Dépenses					Recettes				
Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié	Chapitre	Compte	BP antérieur	Montant DM	BP modifié
-	-	-	-	-	040	281838	1 638,70 €	+ 1084,07 €	2 722,77 €
-	-	-	-	-					
Total section		44 998,70 €		44 998,70 €			44 998,70 €		46 082,77 €

Après l'avis favorable du Bureau du 27/11/2024, le Conseil syndical valide à l'unanimité la DM présentée ci-dessus.

5. Point sur les financements AELB

Mme GORNARD rappelle qu'en mai 2024, l'AELB annonçait geler tous les dossiers de subvention car il risquait de manquer de financement pour aider tous les dossiers attendus. Le SMB Cisse a déposé en urgence tous ses dossiers de subvention, soit sur base de devis, soit sur base d'estimations (9 dossiers au total).

Mi-octobre, l'AELB a annoncé au syndicat que les neuf dossiers ont été acceptés.

Mme GORNARD indique que c'est un retour positif, néanmoins, la quasi-totalité du programme d'actions 2024, validé par l'AELB en mars 2024 et rétroactif depuis le 1er janvier 2024 ne pourra pas se faire comme prévu sur l'année 2024. 1 an de retard est prévisible.

M. SLOVAK précise que tous les travaux qui étaient prévus sur 3 ans ne pourront pas être réalisés sur 2 années mais que le maximum sera fait.

Mme LHÉRITIER demande s'il est possible de prolonger la durée de la convention. Mme GORNARD indique que lors du bilan mi-parcours de 2026 la question sera posée à l'AELB car effectivement ce serait pertinent.

6. Bilan de l'année 2024

Mme GORNARD fait le point sur les projets de l'année 2024 :

Projet	Enveloppe (TTC)	Subvention	Entreprise	Etat d'avancement
Etude réserve	135 000 €	Ok 0% RàC SMBC	Hydroconcept + CDPNE	Lancement le 18/11/24
Etude Cissereau	24 000 €	Ok 20% RàC SMBC	Hydroconcept	Lancement le 21/11
Etude RCE Mesland	30 500 €	Ok 20% RàC SMBC	MNEau	Décalé Lancement prévu en janvier 2025
Etude hydromorphologie Cisse lutte Jussie	16 830 €	Ok 20% RàC SMBC	ICEO	Décalé Lancement prévu en janvier 2025
Etude ZH de la Motte et Frayère à Nazelles-Négron	32 000 €	Ok 20% RàC SMBC	Hydroconcept	Lancement le 21/11
Travaux sur le Villay aux Courtils	17 000 €	Ok 20% RàC SMBC	SMDA	Décalé Eté 2025
Travaux sur la Cisse à Pocé-sur-Cisse	42 000 €	Ok 20% RàC SMBC	SMDA	Décalé Eté 2025
Travaux zone humide à Noizay	9 000 €	Ok 20% RàC SMBC	Varvoux TP	Décalé Eté 2025
Suivis 2024/2025	12 000 €	Ok 20% RàC SMBC	BE + Fédés de pêche	Lancé en début d'année, mais arrêté depuis à cause des crues successives (impossible de faire les IPR)

7. Point sur les crues débordantes de 2024

Madame GORNARD indique que l'année 2024 est particulièrement humide, avec de nombreuses précipitations. Ainsi, des crues plus ou moins importantes, ont été enregistrées aux stations hydrométriques de Coulanges et de Nazelles-Négron.

Les niveaux ont été particulièrement hauts sur le mois d'octobre avec deux épisodes de crues débordantes coup sur coup. Un premier épisode le 12/10 avec un pic de débit mesuré à 24,1 m³/s à la station de Coulanges et de 19,1 m³/s à la station de Nazelles-Négron. Un deuxième épisode une semaine après le 18/10 avec un pic de 53,1 m³/s (valeur actuellement en cours de vérification par la DREAL) enregistré sur Coulanges et de 18,1 m³/s enregistré sur Nazelles-Négron.

Mme GORNARD poursuit en indiquant que des débordements de cours d'eau ont eu lieu un peu partout sur le val de Cisse et ont globalement concernés des champs, des prairies, des caves et des routes. Certaines habitations de moulin, en bordure immédiate de Cisse, ont vu des débordements plus ou moins importants dans leurs parcelles, et parfois à l'entrée de leur maison.

Tout au long des crues, le syndicat a été régulièrement présent au bureau comme sur le terrain, auprès des propriétaires de moulin et des élus, afin de suivre ces crues successives et d'anticiper au mieux les gestions d'ouvrages privés afin de réduire au mieux le risque inondation.

Mme GORNARD informe le CS que suite aux difficultés rencontrées sur certains ouvrages, le syndicat a renvoyé un courrier à l'ensemble des propriétaires recensés pour remettre à jour leurs coordonnées. L'idée et de pouvoir envoyer une alerte SMS aux propriétaires pour anticiper les crues et leurs ouvertures de vannage. L'organisation de petites formations sur site est aussi envisagée.

M. BAHÉ prend la parole pour préciser que le phénomène a été très important et l'idée pour le Syndicat et de prendre de l'expérience afin d'être de conseils pour les évènements futurs. M. BAHÉ fait un point en image sur différents sites inondés :

- Sur le moulin de Champigny sur Orchaise, les vannes ont bien été ouvertes par anticipation (48h avant la crue). Cela a permis de lisser l'onde de crue. Cependant, au vu de la crue, l'ensemble de l'ouvrage était sous l'eau.
- Au niveau du gué taureau à Molineuf la Cisse a débordé et la route a été coupée. Une partie du secteur a été inondée non pas par débordement de la Cisse, mais du ruissellement de la forêt.
- Sur le bourg de Molineuf, même si ce site est soumis à inondation du fait de sa topographie, l'inondation a été accentuée par une mauvaise gestion de l'ouvrage de Burry en aval. Sur 5 vannes, deux n'étaient pas fonctionnelles et donc fermées au moment du pic de crue.
- En aval de Molineuf, la zone humide de la Motte a été mise en eau et des débordements sur la voirie ont été constatés. L'inondation a été accentuée par une mauvaise gestion du vannage de la Dejemberie qui a ouvert ses vannes trop tard.
- Entre Chouzy et Onzain, la Cisse a emprunté son lit majeur, sans impacter la voirie.
- Sur le site de la renaturation à Mesland, la zone d'expansion des crues s'est mise en charge et a bien joué son rôle. Il n'y a pas eu de débordement dans le bourg avec un clapet qui pourtant n'était pas optimal.
- Sur le Cissereau en amont du bourg d'Onzain, le cours d'eau a repris ses points bas et la future zone d'expansion des crues était bien visible. L'action du syndicat visera à restaurer cette zone d'expansion des crues et à la rendre encore plus fonctionnelle.
- Sur la commune de Cangey, la Cisse a emprunté son lit majeur, il n'y a pas eu de voiries de couper.
- La STEP de Limeray a été inondée.
- Sur Nazelles-Négron, la Cisse a débordé dans le réseau de fossés, en amont de la RD. L'école étant topographiquement plus basse, son réseau d'assainissement a été touché. Au dire des élus de Nazelles-Négron les travaux réalisés sur Moque-Souris en 2021 (bras de contournement, retrait des embâcles, désenvasement naturel) et la bonne gestion de l'ouvrage ont permis de limiter les débordements.
- Sur le moulin Goubert à Noizay, les vannes étaient bien ouvertes.

M. BAHÉ indique qu'il y a vraiment une nécessité de gestion des ouvrages la plus coordonnée possible sur le bassin mais il s'avère par expérience que c'est compliqué car dépendant des propriétaires des ouvrages de leur bon vouloir d'ouvrir. Néanmoins le syndicat a un vrai atout à apporter par ses conseils et les recueils de numéros de téléphone des propriétaires de vannage pour les prévenir afin qu'ils se mobilisent et anticipent pour ouvrir leur vannage le plus possible en amont.

M. BAHÉ précise que le syndicat a beaucoup échangé avec les différentes mairies ainsi qu'avec le service gestion de crise de la DDT 41 pour leur faire remonter les informations terrain et pour que leurs agents puissent se mobiliser sur les secteurs où il y avait des risques plus accrus en termes d'atteinte aux biens et aux personnes.

M. BAHÉ informe les membres du CS qu'il est preneur de photos dans leur commune lorsqu'il y a des épisodes de crues afin d'avoir un retour d'expérience même si la crue ne vient pas forcément de la Cisse.

Mme LHÉRITIER demande s'il n'est pas possible d'établir une convention avec les propriétaires d'ouvrage sur la Cisse pour une ouverture coordonnée comme c'est le cas sur la Remberge. M. BAHÉ lui répond qu'un protocole d'ouverture coordonnée avait déjà été mis en place sur la Cisse mais qu'il n'a pas perduré dans le temps car certains propriétaires se sont désengagés au fur et à mesure.

M. BAHÉ indique que l'idéale serait d'avoir une ouverture coordonnée de tous les ouvrages de l'aval vers l'amont.

Mme LHÉRITIER demande si le syndicat est autorisé à entrer dans des propriétés privées pour intervenir sur les vannes, s'il y a besoin. M. SLOVAK lui répond négativement car il s'agit d'une propriété privée et si le Syndicat venait à casser les vannes cela resterait de sa responsabilité.

M. GORNARD fait remarquer qu'il est probable que les notaires ne transmettent pas les obligations liées à aux vannages lors des ventes. Il a effectivement été constaté que des propriétaires n'étaient pas informés.

Suite aux difficultés rencontrées sur certains ouvrages, le syndicat a renvoyé un courrier à l'ensemble des propriétaires recensés pour remettre à jour leurs coordonnées. L'idée et de pouvoir envoyer une alerte SMS aux propriétaires pour anticiper les crues et leurs ouvertures de vannage. L'organisation de petites formations sur site est aussi envisagée.

M. MULTEAU demande si les informations collectées concernant les crues, voiries fermées ou maisons inondées sont transmises aux services de secours. M. BAHÉ lui répond que le SMB Cisse travaille avec la DREAL et les services de gestion de crise qui sont censés tenir compte de nos retours d'expériences. La DREAL peut transmettre ces informations aux services de secours de son côté.

8. Questions diverses

RAS

L'ordre du jour étant épuisé, M. SLOVAK remercie les membres du Conseil et lève la séance à 20h00.